



Devis N° 16701-22-000002-D-01
 Etabli le 13 octobre 2022
 Par KHOULOU FEDAOU

DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	QTE	MONTANT HT (€)	TAUX DE TVA (%)	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COURANTES (€)	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES (€)	MONTANT DES FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE (€)
PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES						
Démarches et formalités administratives pour un convoi	1	82,50	20,00	99,00		
Organisation, suivi et accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques	1	150,00	20,00	180,00		
Toilette funéraire : préparation et habillage du défunt en Chambre Funéraire avec mise à disposition du laboratoire	1	185,83	20,00		223,00	
Espace Hommage en ligne	1	0,00	20,00		0,00	
Vacation de police COMMUNE DE ORLEANS	1	20,00	Sans TVA			20,00
CERCUEIL ET ACCESSOIRES						
**Cercueil LE MILOS T2 Cercueil en pin massif, teinte pin clair, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent et de cache-vis en résine. L'épaisseur est de 22 mm. Pas de défunt renseigné %	1	624,17	20,00	749,00		
Capiton Basic Capiton en tissu blanc, ruban en satin sur haut de couverture, avec un oreiller assorti.	1	83,33	20,00	100,00		
MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL						
Personnel pour une mise en bière au moment du départ	1	129,17	20,00	155,00		

PFG - SERVICES FUNERAIRES

18 boulevard Alexandre Martin
 45000 ORLEANS

Tel : 02 38 53 15 15 - Fax: 02 38 77 14 89

Responsable légal : Mathieu PACAUD

Habilitation n° 20-45-0029

OGF SA Capital 40 904 385 € - RCS B PARIS B 542 076 799



Devis N° 16701-22-000002-D-01
Établi le 13 octobre 2022
Par KHOULOU FEDDAOUI

DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	QTE	MONTANT HT (€)	TAUX DE TVA (%)	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COURANTES (€)	MONTANT TTC DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES (€)	MONTANT DES FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE (€)
CEREMONIE FUNERAIRE						
Personnel pour levée de corps	1	165,83	20,00	199,00		
Corbillard avec chauffeur pour transport local de corps au crématorium	1	300,00	10,00	330,00		
Maître de Cérémonie	1	182,50	20,00		219,00	
CREMATION						
**Urne Ruban Urne en acier. Dimensions: D18 x H22,2 cm / Vol: 4L Pas de défunt renseigné %	1	82,50	20,00	99,00		
Taxe de crémation	1	601,04	Sans TVA			601,04
Sous-Total		2606,87		1911,00	442,00	621,04

TOTAL GENERAL TTC en €	2974,04 €
Dont TVA TVA à 10,00% Base HT 300,00€ Montant TVA : 30,00€ TVA à 20,00% Base HT 1685,83€ Montant TVA : 337,17€ TOTAL TVA : 367,17€	Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont des montants nets

Les informations collectées sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande.

Elles sont enregistrées dans notre fichier clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de notre service clientèle au 31 rue de Cambrai 75946 Paris Cedex19 - tél : 01.55.26.54.00

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire sur le site <https://conso.bloctel.fr/>

En apposant ma signature sur le présent document je reconnais avoir reçu l'information préalable relative aux soins de conservation prévue à l'article R2213 - 2 - 2 - 1° in fine du CGCT

Fait à ORLEANS le 13/10/2022

Signature

PFG - SERVICES FUNERAIRES
18 boulevard Alexandre Martin
45000 ORLEANS
Tel : 02 38 53 15 15 - Fax: 02 38 77 14 89
Responsable légal : Mathieu PACAUD
Habilitation n° 20-45-0029
OGF SA Capital 40 904 385 € - RCS B PARIS B 542 076 799



Devis N° 16701-22-000002-D-02
Etabli le 13 octobre 2022
Par KHOULOUD FEDDAOUI

LES CONDITIONS GENERALES. DE VENTE FOURNITURES ET PRESTATIONS DE POMPES FUNEBRES AU PROFIT DE PROFESSIONNELS

1. OBJET

Sauf disposition contraire d'un contrat cadre signé ou toute disposition contraire expressément convenue entre les parties, les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées « CGV » ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société s'engage au profit d'un confrère (personne morale de droit privé ou de droit public) à exécuter des prestations en matière de pompes funèbres et/ou à vendre des fournitures en relation avec cette activité indiquées dans la commande régie par les présentes conditions, ci-après dénommée « Commande ».

Les présentes CGV sont acceptées par le confrère, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres Conditions Générales d'Achat.

Le fait pour la société de ne pas faire application à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

La société se réserve la possibilité de fixer des conditions générales spécifiques pour les ventes de certains produits ou services ainsi que pour la commercialisation de ces produits dans des circuits de distribution particuliers.

En cas de divergence entre les présentes et les conditions générales de vente spécifiques, ces dernières prévaudront.

Toute condition contraire posée par le confrère est inopposable à la société.

La société ne peut être liée par aucun document, notamment prospectus ou catalogues qu'elle a émis et qui n'a qu'une valeur indicative.

La société se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

2. EXECUTION PAR LA SOCIETE

a) L'établissement de la Commande

Le confrère s'oblige à communiquer par écrit la liste des fournitures et des prestations pour lesquelles il souhaite passer commande à la société. Lors de cet échange, le confrère transmet également par écrit toutes les informations et tous les documents nécessaires afin de permettre, dans de bonnes conditions, l'exécution de la Commande, notamment en cas de réalisation de prestations de service concourant à l'organisation d'obsèques.

Tenant compte de ses propres disponibilités et de ses possibilités d'approvisionnement, la société rédige alors une offre qu'elle soumet au confrère au moyen d'un document intitulé « Commande » dûment renseigné en fonction des demandes préalablement formulées.

La vente est réputée parfaite et définitive lors de la réception par la société de la Commande comportant la signature et le cachet commercial du confrère.

A défaut de réception par la société de la Commande signée par le confrère, la Commande n'est valable que durant quatre (4) heures à compter de son émission et est établie en Hors Taxes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Aucun commencement d'exécution ne pourra être exigé avant l'acceptation et la signature de la Commande par le confrère.

La société se réserve le choix des moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et fournitures qui lui sont commandées par le confrère en recourant le cas échéant à des opérations de sous-traitance, ce que le confrère accepte sans réserve.

b) Les fournitures et prestations complémentaires

Lorsqu'un complément de Commande est verbalement demandé par le confrère avant ou le jour de la livraison des biens commandés ou de la réalisation de prestations de services commandés (notamment lors du concours à la réalisation d'obsèques), la société ne sera tenue de fournir d'autres biens et articles ou d'effectuer des prestations complémentaires que pour autant les conditions cumulatives suivantes seront réunies : • préalablement le confrère doit adresser une confirmation par écrit des fournitures et prestations complémentaires, la société, en fonction de ses disponibilités, établit une offre complémentaire par l'établissement d'une autre Commande soumise au confrère, le confrère renvoie à la société la Commande revêtue de sa signature et de son cachet commercial. Si exceptionnellement, l'urgence de la situation ne permet pas de procéder aux étapes visées ci-dessus, et dans l'hypothèse où la société y serait disposée et serait en mesure de l'exécuter, le confrère accepte sans réserve aucune, les conditions de réalisation et tarifaires de la société en vigueur concernant lesdites fournitures et prestations complémentaires.

c) Les horaires

La société prendra toutes dispositions pour que soient respectés au mieux les horaires fixés notamment le cas échéant pour les différentes phases des obsèques.

L'attention du confrère est toutefois attirée sur le fait que les horaires sont donnés à titre indicatif dans la mesure où le respect des horaires prévus peut être lié à de nombreuses contraintes extérieures (conditions atmosphériques, conditions de la circulation automobile, intervention des tiers participants aux convois, commissaires de police, etc.).

En cas de retard significatif présumé, quelle qu'en soit la cause, la société préviendra le confrère par tout moyen dans les délais les plus courts possibles.

d) Le cercueil

Les cercueils proposés par la société au confrère comporteront obligatoirement au moins quatre poignées. L'attention du confrère est attirée sur le fait que l'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol du cimetière tant pour les inhumations en pleine terre que celles réalisées en caveau et aucune garantie ne saurait être donnée sur les altérations possibles du cercueil inhumé.

e) Le transport de corps - La Mise en bière

La société n'est pas responsable des bijoux ou de tous objets qui ne seraient pas retirés préalablement à tout transport de corps d'un défunt ou toute mise en bière du défunt.

f) La crémation

A l'occasion d'une crémation, la société ne sera aucunement responsable des dommages pouvant être causés au cas où n'auraient pas, le cas échéant, été retirés avant l'opération les stimulateurs cardiaques, prothèses renfermant des radios éléments artificiels ou tous appareils fonctionnant au moyen de piles éventuellement portés par le défunt. Ces appareils peuvent en effet causer des dommages aux installations techniques.